

Courrier Fédéral

N° 382

du 15.02.14 au 21.02.14

Fédération
des Travailleurs
de la Métallurgie CGT

ISSN 0152-3082

Encart

Livret coût du capital



■ EDITORIAL

Confiance et convergences

page 3

■ LUTTES ET SUCCES

PSA Sochaux,

Actions collectives menées en logistique

page 2

Elections professionnelles

page 2

Condamnation dans l'affaire de la «caisse noire de l'UIMM»

page 2

Renault Trucks

La CGT refuse le diktat des marchés financiers

page 6

Altia, les salariés refusent de payer
la restructuration de la filiale

page 7

■ FEMME/MIXITE

A la conquête de l'égalité professionnelle

pages 4 à 5

■ PUBLICITE

page 8

Courrier Fédéral
Fédération des Travailleurs
de la Métallurgie CGT
263 rue de Paris - case 433
93514 Montreuil cédex

Tél. 01.55.82.86.19
Fax : 01.55.82.86.53

<http://www.ftm-cgt.fr>
courriel : communication @ ftm-cgt.fr

Directeur de publication : Ph. Martinez
Rédactrice en chef : L. Buchheit
Rédactrice : M. Vergnol
Maquette : S. Bouzidi

Hebdomadaire,
Prix : 0,63 euro
Abonnement annuel :
29,61 euros

Commission paritaire
0418 S 06 474
Imprimé par nos soins

■ LUTTES ET SUCCES

Condamnations dans l'affaire de la «caisse noire de l'UIMM»

La CGT prend acte du jugement du tribunal correctionnel de Paris, rendu ce jour, qui met définitivement en lumière des pratiques et un système organisés que l'on peut aisément qualifier de «mafieux». En effet, le tribunal condamne l'ex-patron Denis Gautier-Sauvagnac à 3 ans de prison, dont 2 avec sursis, dans l'affaire de la «caisse noire» de l'UIMM.

Ce dernier, reconnu coupable «d'abus de confiance et de travail dissimulé» a également été condamné à verser une amende de 375 000 euros. Dominique de Calan, le délégué général de l'UIMM, a également été condamné à 1 an avec sursis et 150 000 euros d'amende. La chef comptable Dominique Renaud à 8 mois avec sursis, l'ex-directeur administratif, Bernard Adam, à 2 mois avec sursis. L'UIMM, en tant que personne morale, est quant à elle condamnée à 150 000 euros d'amende.

Dès la connaissance des réquisitions en octobre dernier, la CGT s'était exprimée pour que des condamnations exemplaires soient prononcées et pour que de telles pratiques soient définitivement éradiquées.

C'est donc à l'heure où notre organisation se mobilise partout sur le territoire pour mener campagne contre le coût du capital que cette annonce vient nous conforter dans notre ambition de transformation sociale, qui passera donc nécessairement pour la CGT, par une autre répartition des richesses créées.

Elections professionnelles

Outinord – Saint-Amand Les Eaux (59)

Seul syndicat en lice, la CGT remporte haut la main les élections professionnelles. Elle gagne 5 élus au Comité d'Entreprise (3 dans le collège ouvriers et employés, un chez les agents de maîtrises et VRP et enfin un dans le collège cadres). De même, la CGT représentera les salariés avec 7 délégués du personnel (5 dans le premier collège et 2 dans le collège cadres, agents de maîtrise et VRP).

Gestamp Sofedit – Sermaises (45)

Lors des dernières élections professionnelles, la mobilisation des salariés pour le syndicat CGT a permis d'élire 4 élus titulaires au premier collège et un au deuxième collège dès le premier tour au Comité d'Entreprise. Il reste encore à pourvoir lors d'un deuxième tour, un élu au troisième collège, mais le syndicat n'a pas trouvé de représentant. Même raz de marée pour le scrutin des délégués du personnel. Au total, cela fait 23 élus titulaires et suppléments pour la CGT dont 4 nouveaux.

Statrice – Besançon (25)

Lors des élections professionnelles chez le prestataire en micro-techniques, le délégué syndical CGT a obtenu 25 voix, soit 100% des votants et 53% des inscrits au premier collège. Le quorum étant atteint, le syndicaliste est élu et sera nommé Délégué Syndical CGT de l'entreprise. Au-delà de ce résultat encourageant, il faut noter que c'est la première fois qu'une organisation syndicale s'implante au sein de l'entreprise. Après ce vote, comme la CGT s'y était engagée dans la préparation des élections, le syndicat va organiser une consultation des salariés 1^{er} et 2^{ème} collèges pour connaître leurs attentes et revendications en matière de salaire, qualification, conditions de travail, formation professionnelle pour préparer les NAO (Négociations Annuelles Obligatoires.)

PSA – Sochaux (25)

Actions collectives menées en logistique



Mardi 4 février, aux côtés de la CGT, une quinzaine de salariés du secteur logistique ont exercé leur droit de retrait. Ils ont dénoncé ainsi leurs conditions de travail de plus en plus dangereuses. Des dangers générés par des charges de travail trop élevées, un sous-effectif chronique, des moyens insuffisants, manque d'entretiens des bâtiments,... Les salariés ont exigé légitimement plus d'effectifs et des moyens pour pouvoir travailler en toute sécurité, dans des conditions acceptables...

Le jeudi 6 février, à l'appel de la CGT, 27 caristes de logistique, ont à leur tour arrêté le travail durant 1 heure. Ils protestent contre la nouvelle organisation de travail qui leur a été imposée par la direction. Comme la CGT l'avait déjà dénoncé, la direction veut obliger les conducteurs d'engins de manutention électriques à changer eux même les batteries de leurs engins. Une opération délicate et dangereuse, réalisée aujourd'hui par des sous-traitants parfaitement formés à ce travail particulier, qui vont du même coup perdre leur activité.

La CGT dénonce un travail pénible et dangereux, le stress occasionné par l'accroissement de la charge de travail, des risques de collisions avec les piétons, en raison des retards de livraisons générés par la nouvelle organisation de travail... Pour obliger la direction à apporter des réponses, la CGT exige la tenue d'un CHSCT extraordinaire...



Le livret «coût du capital» est disponible à la Fédération. Cet outil a été conçu pour aider les militants à dénoncer le surcoût de capital dans leurs entreprises. Pour le commander, communication@ftm-cgt.fr ou 01.55.82.86.19

L'éditorial

Laure Buchheit,
membre du Bureau Fédéral



Confiance et convergences

Nous pourrions penser, quelques fois, que la résignation règne dans la population française. Ce serait croire les discours et médias lénifiants qui n'existent que pour faire distraction. Le jeudi 6 février dernier, la CGT a, encore une fois, démontré sa faculté à comprendre et à anticiper les événements, ainsi que sa capacité de mobilisation.

La misère sociale se durcit, c'est pourtant indéniable. Pour l'enrayer et faire s'interrompre l'hémorragie de nos conquits sociaux, il faut très certainement passer par des constructions de convergences et ce, à tous les niveaux possibles. Au cœur de la société, entre agents du public et salariés du privé, entre jeunes et retraités, mais aussi entre catégories différentes dans une même entreprise. Au-delà même du périmètre social immédiat, les convergences de luttes sont à renforcer dans les relations donneurs d'ordres/sous-traitants, mais aussi par le biais de la création de Comité Inter-Entreprises, ainsi que par la richesse de nos échanges internationaux.

C'est en partageant nos connaissances que nous augmenterons le rapport de forces nécessaire, en fédérant toujours davantage.

Les 150 manifestations du 6 février sur le territoire ne sont qu'une étape. Nous serons de nouveau dans la rue, le 18 mars prochain pour une nouvelle journée nationale d'action sur la base de nos revendications puis le 4 avril à l'appel de la Confédération Européenne des Syndicats. Pour le préparer au mieux, utilisons les dossiers et publications de la FTM, en lien avec la situation de chacune de nos entreprises. Nous avons un travail de proximité à accomplir à l'adresse de nos syndiqués d'abord, puis des salariés.

Il n'est pas supportable de constater que les plus grosses fortunes ne cessent d'augmenter pendant que les indivi-

us triment dans des conditions de plus en plus lamentables. Ce sont les individus, par leur travail, qui créent les richesses, et non les financiers spéculateurs ! Nous le savons et nous sommes en devoir de le rappeler aux salariés. Il est de notre ressort d'agir, parce que nous savons faire et parce que c'est en nous que se place la confiance des salariés. Les résultats des élections IRP le confirment, chacune à tour de rôle. Profitons-en pour investir le champ de la discussion, du débat, en programmant des rencontres avec les syndiqués et les salariés.

Les sujets sociétaux sont éminemment syndicaux. En ce moment, par exemple, il s'agira de s'approprier les questions d'égalité professionnelle et de tout faire pour que, ensemble, on avance enfin ! Les Assises du 25 février permettront d'en débattre.

Les jeunes militants également impulsent un travail collectif et servent les intérêts des salariés par leur dynamisme. Eux aussi ont trouvé la structure adéquate en la Fédération pour se rencontrer pendant 2 jours, les 5 et 6 mars prochains.

Ces journées existent par et pour nos militant(e)s, elles ont pour but d'accroître notre cohésion et notre savoir syndical pour, au final, mieux comprendre et mieux défendre ! Alors, ne nous privons pas !

A LA CONQUETE DE L'EGALITE PROFESSIONNELLE

Les clichés entre les hommes et les femmes persistent, notamment dans le monde du travail. Alors que les femmes sont de plus en plus présentes sur le marché du travail, les inégalités professionnelles sont nombreuses : salaire inférieur à celui des hommes, emplois moins qualifiés, moins de responsabilités ou encore plus de temps partiel. De plus, elles connaissent plus souvent la déqualification que les hommes car même avec un diplôme élevé, elles sont nombreuses à occuper un emploi qui ne correspond pas à leur formation. Etat des lieux.



A travail égal, salaire égal

La loi du 22 décembre 1972 marque la première pierre de la conquête de l'égalité professionnelle. Celle-ci prévoyait que « tout employeur est tenu d'assurer, pour un même travail, ou pour un travail de valeur égale, l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes ». En 2001, la loi « Génisson » fait de l'égalité professionnelle un sujet de négociations obligatoires dans les entreprises de plus de 50 salariés et dans les branches. Trois ans plus tard, un rapport du Sénat estimait que 72% des entreprises ne s'y étaient jamais prêtées.

Puis, il a fallu attendre la loi du 23 mars 2006 pour que l'Etat s'attaque à nouveau aux écarts de salaires. Cette loi impose d'obtenir la fin des écarts de rémunération à poste égal entre les deux sexes avant le 31 décembre 2010. Mais la réforme des retraites a supprimé la date butoir. Seules les entreprises qui n'ont pas conclu un accord ou un plan d'action risquent des sanctions, qui ne sont jusqu'à maintenant quasiment jamais appliquées.

Malgré les textes de loi, l'écart mensuel de revenus entre homme et femme s'élève à 27% en moyenne. Pourtant, d'après un rapport de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economiques), la diminution de 50% de l'écart hommes-femmes permettrait d'augmenter de 9,4% le PIB. Les inégalités persistent aussi face à la précarité. 80% des salariés rémunérés au Smic sont des femmes. Elles occupent 82% des emplois à temps partiel (le plus souvent imposé) et 78% des emplois non qualifiés.

Ecarts de salaires entre hommes et femmes...

... selon le niveau d'études

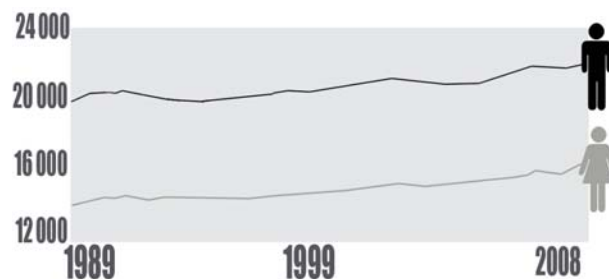
| | |
|--|-------|
| CEP ou sans diplôme | 15,3% |
| Brevet, CAP, BEP | 12% |
| Baccalauréat | 15,8% |
| BTS, DUT, DEUG | 17% |
| 2 ^e ou 3 ^e cycle | 32% |

... selon la taille de l'entreprise

Sources : Ecmoss 2006, Insee -Dares

| | |
|------------------------|-------|
| 10 à 49 salariés | 12,2% |
| 50 à 199 salariés | 17% |
| 200 à 499 salariés | 17,6% |
| 500 à 1 999 salariés | 14,2% |
| 2 000 salariés ou plus | 18,9% |

Evolution de l'écart de revenu entre homme et femme

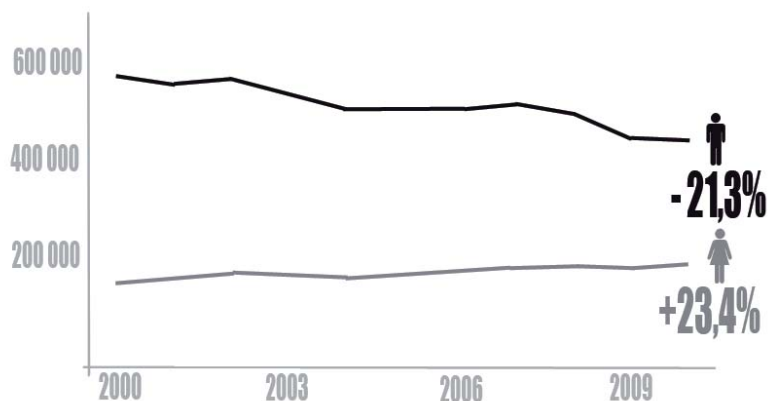


Les femmes premières victimes de la pénibilité

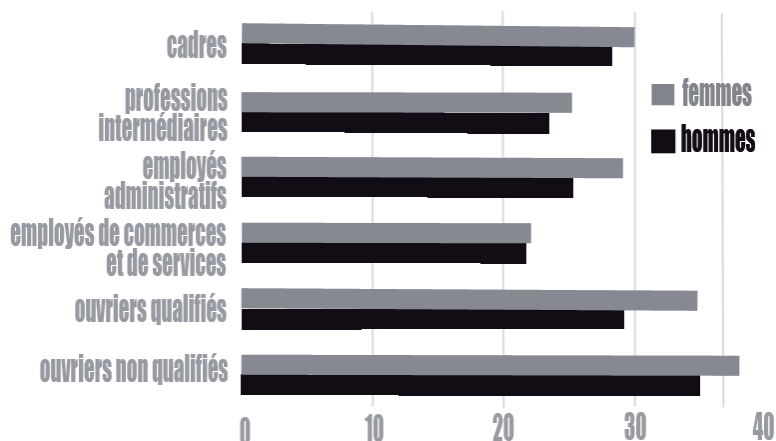
Jusqu'à la réforme des retraites de 2010, la question de la pénibilité du travail des femmes n'avait jamais été soulevée. Le rapport du Conseil Economique Social et Environnemental, commandé à cette occasion, sur la «santé des femmes en France», a fait l'effet d'une petite bombe. La pénibilité était jusqu'à maintenant cantonné aux secteurs employant majoritairement des hommes. Donc, la définition de la pénibilité d'un geste professionnel s'établissait en fonction de critères masculins. Pourtant, les femmes sont tout autant exposées à la pénibilité physique ou mentale que les hommes, mais cette exposition est souvent moins visible. Les femmes, compte tenu des emplois qu'elles occupent, sont souvent sujettes à une exposition aux risques organisationnels et psychosociaux. Aujourd'hui, de nombreuses études soulignent que les métiers «féminins» sont autant marqués par la pénibilité physique ou mentale que ceux des hommes et ils exposent plus aux risques musculo-squelettiques et psychosociaux : travail très répétitif, travail permanent sur écran, travail morcelé (abandon d'une tâche pour une autre plus urgente), postures contraignantes, port de charges lourdes (pas plus de 25 kg dans le droit du travail pour les femmes (or «le port» d'un corps dépasse ce niveau), manque d'autonomie dans le travail, contact avec le public (agressions verbales, violences), exposition à certains produits chimiques nocifs, horaires qui rentrent en conflit avec les obligations familiales, travail de nuit, charge mentale et émotionnelle... Ainsi, 58% des troubles (TMS) déclarés concernent des femmes, avec un risque d'exposition de 22% supérieur à celui des hommes.

Si en 2010, les accidents de travail des femmes représentent un tiers des 650 000 accidents de travail, on constate que sur la période 2000-2010, le nombre des accidents de travail est en augmentation pour les femmes (+23,4%). Il est en diminution pour les hommes (-21,3%). De même, les maladies professionnelles reconnues ont progressé deux fois plus vite pour les femmes (+179,5%) que pour les hommes (+51,9%). D'autant que les conditions d'emplois des femmes sont souvent des facteurs aggravant des conditions de travail (postes peu qualifiés, emplois précaires). Ainsi, les femmes se déclarent plus stressées au travail (+ 40 %) que leurs collègues masculins. De plus, 37% des femmes déclarent vivre un «mal-être» au travail, contre 24% des hommes. Enfin, les femmes vivent plus fréquemment que les hommes, des situations de harcèlement et de violence.

Evolution du nombre des accidents du travail entre 2001 et 2011



Proportion de salariés en fort risque de TMS selon la catégorie socioprofessionnelle et le sexe



Le sexisme au quotidien dans le travail

(d'après le conseil supérieur de l'Egalité professionnelle)

90%

considèrent qu'il est plus facile de **faire carrière** pour un homme

59%

se sentent **exclus** ou marginalisées

54%

estiment avoir été **freinées** professionnellement

53%

ont été sollicitées pour des **tâches subalternes**

46%

s'estiment **sous-estimées** dans leur travail

81%

ont entendu des **remarques désobligeantes** dans des situations de management



LA CGT REFUSE LE DIKTAT DES MARCHES FINANCIERS



La direction d'AB Volvo vient d'annoncer 2 300 suppressions d'emplois supplémentaires dans le groupe, au niveau mondial, après les annonces fin 2013 de 2 100 suppressions dans les fonctions supports (informatique, RH, finances...), soit un total de 4 400 suppressions d'emplois dans le monde. Déclaration de la CGT Renault Trucks du 6 février 2014

Cette nouvelle annonce est un coup porté au développement de l'entreprise et à la satisfaction des besoins des clients et des salariés. Elle est consécutive aux exigences portées dernièrement par les actionnaires du groupe, et notamment les fonds de pension (CEVIAN) qui exigent une hausse importante de la rentabilité.

Cette décision des dirigeants d'AB Volvo avec l'appui des gouvernements suédois et français est inacceptable, injuste et inefficace. Elle est destructrice au niveau économique et social ; elle plombe l'avenir.

C'est tout le groupe VOLVO et RENAULT TRUCKS qui est touché et fragilisé par cette nouvelle annonce. L'ensemble du groupe vient de renouveler sa gamme, avec un produit élu camion de l'année. C'est au contraire un

développement de l'emploi, des capacités productives et de recherche et du réseau commercial dont nous avons besoin. La CGT demande depuis des mois qu'une autre stratégie soit mise en place, basée sur notre développement commercial et sur la reconquête de nos clients sur l'ensemble des zones. La CGT dénonce l'absence totale d'information et de consultation des Instances représentatives du personnel, que ce soit au niveau européen comme au niveau national, au mépris des lois françaises et européennes. Cette démarche démontre la difficulté à défendre l'indéfendable et leur volonté à passer en force. Ce mépris, envers les organisations syndicales et les salariés, génère stress et problèmes de santé dans toutes les catégories de personnel, alors que le dialogue social est souvent mis en avant par Volvo au service de son image.

La CGT du groupe appelle l'ensemble des salariés :

-à se rassembler, à combattre la division orchestrée entre catégories et à refuser ce nouveau diktat de nos dirigeants au service des actionnaires,

-à exiger des hausses de salaire conséquentes, une amélioration des conditions de vie et de travail, pour permettre le développement de l'entreprise et la réponse aux besoins.

La CGT vient d'écrire aux Instances syndicales européennes pour exiger la tenue, le plus rapidement possible, d'une réunion de tous les syndicats du groupe VOLVO compte tenu de l'absence totale de concertation et la soumission de la direction à la dictature des marchés financiers.



LES SALARIES REFUSENT DE PAYER LA RESTRUCTURATION DE LA FILIERE

La casse de l'industrie automobile se poursuit. La preuve, la direction du sous-traitant Altia vient d'annoncer la vente de 8 usines dans l'hexagone dont le site de la Souterraine dans la Creuse et Scionzier en Haute-Savoie. Les salariés sont mobilisés.

L'année 2014 commence mal pour les salariés d'Altia. Le 14 janvier, les savoyards ont appris la vente du site. Puis, lors du comité d'entreprise du 24 janvier, c'est au tour des salariés de la Souterraine de prendre connaissance de la cession de l'usine. Le site creusois a été repris en 2009 par l'équipementier automobile. Déjà, il y a 4 ans, les salariés s'étaient battus pour maintenir le site de la Souterraine en activité. C'est Altia qui s'était porté acquéreur. Le site savoyard, lui, a été racheté, en 2011, par l'équipementier. Aujourd'hui, le groupe est contrôlé à 20% par l'Etat à travers Bpifrance, la banque publique d'investissement et le Fonds de modernisation des équipementiers automobiles.

Malgré l'annonce de repreneurs potentiels, les salariés sont inquiets. Ils ont participé aux manifestations, débrayages et réunions ces dernières semaines sur plusieurs sites, notamment à La Souterraine, mais aussi à Scionzier en Haute-Savoie. La CGT exige une réunion extraordinaire du comité de groupe pour y voir clair. Pour la direction, «*les capacités du secteur sont supérieures de 40% aux besoins*». En fait la direction souhaite concentrer ces efforts sur des «*métiers plus porteurs*» comme l'aéronautique, l'horlogerie ou Caddie racheté en 2012. «*La vente des usines devrait nous permettre de nous désendetter de 7 millions d'euros et améliorera mécaniquement la marge du groupe*» argumente la direction pour justifier son choix.

Du côté des salariés, le discours patronal passe mal.

Les salariés remettent en cause l'organisation même du groupe Altia. Pour la CGT, il y a des commandes et des marchés. Mais «*il manque des matières premières pour fabriquer. L'argent a été pompé par le groupe et nous ne sommes plus en mesure de livrer normalement nos clients*» explique la CGT. Par exemple, sur le site savoyard, «*en 2011, le groupe Stequal, auquel appartenait le site de Scionzier, a été vendu à Altia. A l'époque, Altia a eu le soutien du Fonds de Modernisation des Equipementiers Automobiles, à hauteur de 5 millions d'euros pour cette acquisition. Les sites du groupe Stequal ont donc été intégrés dans le maillage géant d'Altia, avec des usines travaillant pour d'autres. Problème, les sites Altia devaient être livrés en priorité, avant les clients hors groupe, qui eux paient ! La situation financière de Scionzier s'est donc dégradée. Des clients ont tourné les talons car l'usine n'a même plus les moyens d'acheter de matière première*» regrette la CGT.

Face à cette grosse restructuration, partout dans l'hexagone, les sites du groupe sont en ébullition. Exaspérés par le gâchis de leur direction, les salariés, avec la CGT, ont alerté les pouvoirs publics du désastre annoncé. Sur La Souterraine, après une réunion publique le 6 février, les salariés ont voté le blocage des livraisons aux constructeurs, le mercredi 12 février. Ils exigent des réponses sur la transparence de la part de la direction générale, sur le processus de cessions des sites et un soutien de garanties officielles des constructeurs.



Toutes saisons 2014

jusqu'à
-22%

Villages
Club
France
, Etranger
Séjours
2014

TOURISTRA 
Vacances

Associations et collectivités,
contactez votre attaché commercial Touristra Vacances :

- Paris : 01 80 98 40 19
- Jouy aux Arches : 03 87 71 66 10
- Lyon : 04 72 41 75 31
- Lille : 03 59 35 85 00

www.touristravacances.com

Club 3000



réseau
ANCAVTT